

Il y a plusieurs années, l'*Alberta Power* a sollicité l'autorisation de construire une ligne de transport pour relier Hay River à son réseau du nord de l'Alberta. Ce projet a été annulé suite aux délais d'autorisation et, selon l'*Alberta Power*, le projet pourrait ne pas être économique, pour le moment. Ni la CENC ni les sociétés privées n'envisagent de construire, dans un proche avenir, des centrales qui réduiraient nettement la demande de pétro-électricité.

Tout comme au Yukon, l'industrie minière est un important consommateur d'électricité, dans les T.N.-O. La croissance ou le déclin de cette industrie influencera sans aucun doute beaucoup la demande et le prix de l'électricité. Dans les T.N.-O., la plupart des autres clients sont soit des administrations gouvernementales, soit des personnes soutenues par celles-ci. Pour nombre de petites agglomérations des T.N.-O., le commerce de l'électricité est davantage un service collectif pour les gouvernements qu'un service au public. Les répercussions du prix croissant de l'électricité sont moins pénibles pour plusieurs consommateurs des agglomérations qui touchent des allocations ou une aide du Trésor public.

### **C. Un profil des tarifs de la CENC**

Les tarifs d'électricité dans le Nord sont, dans l'ensemble, relativement élevés, si on les compare à ceux en vigueur ailleurs au pays, et ils augmentent plus rapidement que dans le Sud. Les tarifs varient aussi beaucoup d'une agglomération à l'autre. Ce phénomène est illustré au tableau 3 qui présente un profil des tarifs de la CENC, tels que proposés pour 1982-1983. On y constate qu'en moyenne, les tarifs pour la zone tarifaire des Territoires du Nord-Ouest seront deux fois plus élevés que ceux de la zone tarifaire du Yukon. A l'intérieur de chaque territoire, les tarifs varient encore beaucoup plus que ne l'indique le tableau. Dans la catégorie résiduaire, intitulée «toutes les autres agglomérations», il y a six agglomérations où les tarifs proposés pour 1982-1983 sont supérieurs à 50¢ le kWh.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, selon les tarifs soumis par la CENC pour 1982-1983, 85 p. 100 de la consommation d'électricité pendant cette période sera assujettie à un tarif inférieur à 11¢ le kWh. Pour les derniers 15 p. 100, le tarif moyen sera supérieur à 28¢ le kWh. Au Yukon, un pourcentage plus faible de la consommation d'électricité sera assujetti à un tarif très élevé et à peine 1 p. 100 le sera au taux moyen de 16,7¢ le kWh. Le taux moyen, pour le reste du Yukon, sera inférieur à 8¢ le kWh. Du point de vue du consommateur, ces tarifs moyens ne reflètent pas la réalité parce que les coûts et les profits des sociétés d'utilité publique devraient être ajoutés afin d'atteindre les tarifs de vente en gros de la CENC.

En règle générale, les tarifs très élevés s'appliquent aux petites agglomérations isolées alimentées en pétro-électricité. Non seulement cette forme d'électricité est-elle plus coûteuse, mais plusieurs de ces agglomérations isolées doivent assumer le coût élevé du transport du carburant.